



APEDYS-AIN
Maison des Sociétés
Rue Colbert
01500 AMBERIEU EN BUGEY
06 78 17 64 58
apedys-ain@orange.fr



Conseil d'Administration du 7 novembre 2018

Présents : Nathalie Picache, Laetitia Dublassy, Agnès Lion, Brigitte Gillard Marie-Paule Peyrard.

Excusés : Cédric Noël, Véronique Calamand, Brigitte Gillard, Emmanuelle Mathieu,

Ordre du Jour :

1. Programmation d'une rencontre du Bureau :

Une rencontre du bureau aura lieu le 04/12/2018, 19h15, pour revoir l'organisation et le planning de l'année en fonction des différents temps forts...

2. AG 2019

Dates : 11 mai à l'Espace 1500 à Ambérieu

De 9h30-11h intervention sur la Dyscalculie par Chloé Convert

De 11h- 12h AG

Salle à réserver de 9h jusque 13h, Nathalie vérifie.

Affiches: Marie-Paule

Bibliothèque: Nathalie recontacte Cédric pour résoudre le souci avec le logiciel « BCD facil' », pour voir s'il est aussi possible de l'avoir sur un disque dur externe et de travailler hors connexion. Agnès se propose de reprendre la gestion de la bibliothèque.

Suite aux difficultés pour récupérer les livres : il est décidé de demander une caution par livre (**15 euros/livre**). Les livres pourront être empruntés uniquement par nos adhérents pour une durée d'un mois. Ils pourront être rapportés lors des soirées à thème, des café dys ou des soirs de CA ou encore dans la boîte aux lettres de l'association.

3. Journée des Dys 2019

Les thèmes : La vie d'un dys

Troubles dys, les aménagements scolaires, le rôle de la rééducation avec les professionnels (ergothérapeute, orthophoniste et psychomotricien) et le Dr POUHET. L'enjeu de la reconnaissance de travailleur handicapé avec LADAPT et une chambre consulaire (CCI, CMA). Marie-Paule se charge de les contacter.

Lieu : une demande a été faite dans les locaux de Canopé (ancien IUFM), à l'ESPE de Bourg.

Horaires : 9-12h30 - repas - 13h30-17h

Présents sur le temps de midi : Canopé, hyper-super, stand LADAPT et CCI, CMA, bibliothèque sonore, Hyper-Super TDAH France, FCPE...

Repas : organisation du stand en janvier sur le modèle de cette année.

4. Point sur les mails

-Nous avons été contactés par une étudiante en orthophonie qui recherche des adolescents dys pour son mémoire. Nous acceptons de relayer l'information auprès de nos adhérents. Marie-Paule se charge d'envoyer un mail aux adhérents.

-une neuropsychologue de l'enfant et de l'adolescent Mme LAPLACE Marine-Emilie qui va s'installer dans le Rhône mais à la limite de l'Ain. Elle est prête à se déplacer sur le secteur (Villard, Miribel, Ambérieu) au domicile des parents plus une semaine sur le pays de Gex pour faire des bilans et des rééducations. Elle est aussi prête à nous suivre pour des conférences. Nathalie lui envoie un mail pour qu'elle nous prépare une présentation de son travail que nous transmettrons à nos adhérents.

5. Point Rendez-Vous et UDAF

-l'UDAF : nous a contactés pour se présenter. Nathalie les recontacte pour voir ce qu'ils nous ont à nous proposer, nous souhaitons un contact pour transmettre les informations de notre association. Agnès et Nathalie les rencontreront ce vendredi après-midi.

-15 octobre à 18h rencontre à Belley sur le plan handicap de la région. Nous proposons à Cédric de s'y rendre en fonction de sa disponibilité professionnelle.

-l'IASH nous propose un nouveau groupe de travail autour des dys le 30 novembre à 14h. Nathalie s'y rendra.

Nathalie nous fait un retour sur sa rencontre avec Mme Vallier-Dubois :

-Le PPRE est à destination des difficultés scolaires. Le PAP est lui à destination des difficultés d'apprentissage relevant d'aménagements pédagogiques prévus dans le PAP.

-Le courrier émanant de la MDPH permet la mise en place d'un document de type PAP, même s'il s'appelle PPRE, car les aménagements issus du PAP se trouvent en annexe. Le

PAP n'est pas possible en l'absence d'un médecin scolaire. La loi fait obligation d'une validation du PAP par un médecin scolaire. L'inspectrice académique applique strictement la loi pour ne pas mettre son personnel en difficulté. Nous sommes étonnés que dans l'Isère et le Rhône (même académie), les médecins généralistes sont eux autorisés à valider les PAP dans un contexte où ces départements bénéficient de la présence de médecins scolaires, contrairement à l'Ain. Mme Vallier-Dubois nous indique qu'elle va de nouveau questionner l'inspectrice sur ce sujet.

-Un PAP n'a pas plus de poids qu'un PPRE même si ce dernier n'est pas opposable à une équipe pédagogique; les aménagements sont négociés avec l'équipe pédagogique: il n'y a aucune raison qu'ils ne soient pas appliqués.

-Les PAP, PPRE, PPS ne sont pas pris en compte dans la décision d'octroi d'aménagements aux examens. Là encore nous sommes étonnés. L'équipe pédagogique propose des aménagements aux examens, le médecin valide le diagnostic. Mme Vallier Dubois indique que 90% des demandes d'aménagements aux examens ont été octroyés et 93% après recours. Le recours administratif est possible pour un PPRE.

-Mme Vallier Dubois questionnera le Dr Lapierre pour nous répondre au sujet du nombre de PAP signés dans l'Ain.

-Consensus entre l'IASH et Apedys-Ain sur le fait que le PAP, dans l'Ain, ne sont pas mis en œuvre à la hauteur de ce qu'ils devraient l'être. Pour Mme Vallier-Dubois, le problème de fond est l'absence de centre de référence dans le département, ce qui pose des problèmes de diagnostic. Mais pour elle, en aucun cas les PAP ne sont bloqués.

-le problème de la formation des équipes pédagogiques sur les aménagements en cours de scolarité est évoqué. Mme Vallier Dubois indique que de gros efforts ont été faits déjà pour la formation aux niveaux primaires et collèges, même si le lien est encore insuffisant entre les deux. En revanche l'IA ne peut intervenir au niveau lycée que si des besoins sont identifiés par des équipes pédagogiques. Le véritable problème est au niveau de la formation initiale des enseignants (aujourd'hui 4h sur le handicap dans les 5 ans de formation et rien sur les trouble dys).

En cas de problème, le « circuit » à suivre est :

→Pour les primaires : enseignants puis directeur si pas de résultat, nous contacter afin que nous puissions faire remonter à l'IASH.

→Pour les collèges et lycées : enseignants puis professeur principal puis chef d'établissement.

Ne pas hésiter à nous appeler avant vos démarches, nous pourrons voir comment s'y prendre pour répondre aux besoins de vos enfants.

-Interventions de professionnels libéraux dans les établissements : réglementation = circulaire n°2016-117 du 09/10/2016 : intervention possible seulement si prévue dans le PPS (et convention avec l'établissement) et seulement si cette intervention répond à un besoin fondamental et au bien-être de l'enfant, ce qui n'est pas le cas des orthophonistes, ergothérapeutes...

-Journée Dys 2019 : 20 ans de l'association. Nous souhaitons donner une résonnance particulière à cette occasion. Echange sur un lieu et des intervenants possibles. Mme Vallier Dubois se propose de faciliter le contact d'Apedys-Ain avec les médecins évoqués.

-Présentation de la démarche « Atout Dys » à Mme Vallier Dubois qui n'est pas informée. Elle marque cependant son intérêt pour y participer. Nous lui communiquerons les coordonnées de la personne à contacter officiellement.

-Le principe de rencontres régulières entre l'IASH et l'association est acté. Mme Vallier Dubois nous propose une rencontre avant les différentes périodes de vacances scolaires.

Nathalie se charge de lui envoyer un mail pour le prochain rdv.

6. Point téléphone :

Nathalie nous fait le point et transmet le téléphone à Brigitte.

7. Mails reçus concernant 2 projets portés par des sympathisants :

Nathalie fait lecture du mail reçu. Après échange entre membres du Ca, Nathalie les contactera pour leur répondre.

8. Point interventions

- Intervention collège de Meximieux : Souhaite ne pas faire déplacer un professionnel pour quelques personnes. Une adhérente doit nous recontacter après avoir refait le point avec Mr Weiss, principal du collège.

-intervention au CECOF : Nathalie rencontre Martine Ray demain. Elle évoquera entre autre cette intervention. L'intervention est demandée à destination des enseignants.

Le prochain CA aura lieu le 4 décembre à 20h.

Une réunion de bureau aura lieu le même jour à 19h15.